

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

1°) COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION:

Le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2022 de gestion font ressortir les résultats suivants:

- Un excédent d'investissement de 23.652,05 €
- Un excédent de fonctionnement de 43.837,79 €

Après prise en compte du montant des « Reste à réaliser », soit la somme de 41.580,00 €, le résultat comptable final fait ressortir un excédent de 27.270,64€.

2°)ECHANGE DE TERRAINS:

Le propriétaire de la parcelle cadastrée section D numéro 1053 a proposé d'échanger celle-ci avec une parcelle de terre à détacher de la parcelle cadastrée section D numéro 415, propriété de la Commune.

Le Conseil, à l'unanimité, a décliné cette proposition après avoir relevé qu'elle n'était pas conforme à l'intérêt de la Commune.

3°) VENTE D'UNE PARCELLE :

Monsieur Jean-Philippe ALLAIN, par courrier en date du 6 janvier 2023, a informé la Mairie qu'il souhaitait se porter acquéreur de la parcelle non bâtie cadastrée Le Magistavols, section G numéro 108 d'une superficie de 53 m², propriété de la Commune selon procès-verbal de prise de possession d'un immeuble sans maître incorporé au domaine privé de la Commune en date du 13 octobre 2022.

Le Conseil, à l'unanimité, après avoir relevé qu'en l'état du certificat d'urbanisme délivré en date du 1^{er} décembre 2022, cette parcelle est inconstructible, a donné son accord à cette vente au prix proposé, soit 1.500 € .

4°) DETR 2023:

Afin de permettre aux agents communaux de réaliser les travaux qui leur sont confiés dans les meilleures conditions, tant sur le plan physique que sur le plan technique, le Conseil, à l'unanimité, a décidé de procéder à l'acquisition de matériels techniquement performants, adaptés à leurs missions et préservant leur sécurité soit :

- Une remorque destinée au transport de matériels lourds

- Un transporteur à chenille avec benne plateau pour les manutentions de matériaux
- Une plaque vibrante pour les travaux de voirie

Pour le financement de cette opération, l'aide de l'Etat est sollicitée au titre de la DETR selon le plan de financement suivant/

- Coût de l'acquisition : 14.998 € HT
- Dotation de l'Etat : 8.998 € (60%)
- Part communale : 6.000 €

5°) DEPLOIEMENT D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE :

Le Conseil, dans une démarche de promotion des énergies renouvelables et après prise en compte des hausses conséquentes du prix de l'électricité, envisage le déploiement d'une centrale photovoltaïque sur le toit du bâtiment de la Mairie.

Préalablement le Conseil décide de confier au SDEE la réalisation d'une étude d'opportunité basée sur une analyse énergétique et économique du projet pour disposer de toutes les informations nécessaires à l'appréciation de l'intérêt, de la rentabilité et de la faisabilité de cette opération.

6°) AMENDES DE POLICE :

A l'unanimité, le Conseil, sur proposition du Maire, décide de solliciter, au titre de la répartition par commune du produit des amendes de police, une subvention aux fins de financer les travaux de réfection qu'exige une partie du mur de soutènement de la voie communale dite Route du Magistavols.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Coût des travaux : 8.192 € HT
- Subvention au titre des amendes de police : 6.553,60 €(80%)
- Part communale : 1.638,40 €

7°) MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL :

Le Conseil a validé l'avenant à la convention emportant mise à disposition du service Eau et Assainissement de la Communauté des Communes Gorges Causses Cévennes du personnel communal selon les modalités suivantes :

- Monsieur Sylvain LACROIX : 3,50 heures/semaine
- Monsieur Guillaume MOLLET : 1,50 heures /semaine

8)°PROCEDURE DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE :

Le Conseil, à l'unanimité, a décidé d'adhérer à la procédure de médiation préalable dans certains litiges telle qu'organisée par le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Lozère.

INFORMATIONS DIVERSES :

LOTO : Le Conseil et le Maire remercie le Comité des Fêtes et sa Présidente pour la qualité de l'organisation du Loto qui s'est tenu dans la salle polyvalente le 18 mars 2023.

SIGNALISATION : Des panneaux indicateurs vont, prochainement, être mis en place à l'entrée de chaque hameau, précisant le nom de ceux-ci.

AIRE DE RECYCLAGE STEVENSON : La rénovation de l'aire de recyclage dite du Stevenson est en cours d'achèvement. Des conteneurs plus importants et plus esthétiques seront mis en place ainsi qu'un nouveau totem et un panneau d'affichage.

Le Maire,

Jean WILKIN